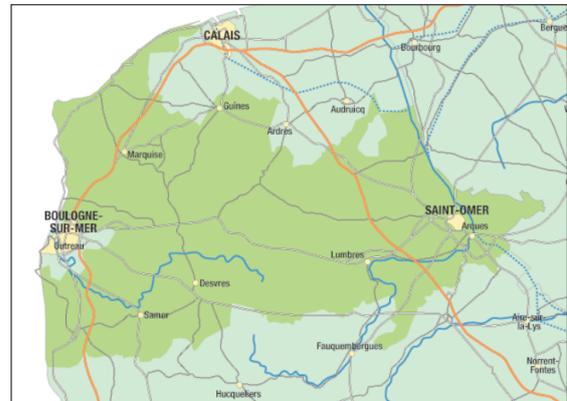


LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE PNR DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Données générales

Date de création du Parc : 1986
Région : Nord-Pas de Calais
Département : Pas de Calais
Nombre de communes : 154
Démographie : 188 000 habitants
Villes-portes : Boulogne à l'ouest et Calais, au nord (à l'extérieur du territoire) ; Saint-Omer, à l'est (incluse dans le territoire).
Superficie : 135 000 ha



Spécificités du territoire

Paysages et types de milieux

Le territoire présente une exceptionnelle diversité paysagère (forêts, coteaux calcaires, landes bocages, milieux littoraux, marais et autres zones humides,...). Un territoire fortement urbanisé mais avec un secteur agricole qui reste important.



Pressions identifiées

La région Nord-Pas de Calais, forte de ses 4 millions d'habitants exerce sur le territoire du Parc une forte pression démographique accentuée autour des pôles urbains (Boulogne, Calais, Saint Omer). L'attrait touristique est lui aussi facteur de pression importante, notamment au niveau des sites naturels fragiles. L'activité agricole, encore bien présente sur le territoire, est nécessaire au maintien des paysages et milieux naturels.

Contexte

Début de la réflexion TVB

Le Parc mène une réflexion sur la TVB depuis les années 1990 en lien avec la politique régionale, pionnière en la matière. Les PNR de la région ont dès 2000 intégré les corridors écologiques dans les plans de Parcs par une approche structurée succincte liée aux moyens cartographiques disponibles à ce moment.

Contexte Régional

La région Nord-Pas de Calais fait figure de pionnière en matière de TVB en lançant un programme d'actions sur les corridors écologiques dès les années 90. Forte de cette première

expérience, la réflexion a abouti progressivement au lancement d'un schéma TVB régional validé en 2007. Le Conseil régional et la DREAL élaborent actuellement le Schéma régional de cohérence écologique, «SRCE-TVB», qui s'inscrit dans la continuité des démarches engagées depuis plusieurs années.

Prise en compte de la TVB dans la charte de PNR

Vocation 1 : Un territoire qui prend à cœur la biodiversité

Orientation 1 : Agir pour le renforcement de la biodiversité et la mise en œuvre exemplaire de la Trame verte et bleue régionale

Mesure 1: Préserver les cœurs de biodiversité

Mesure 2 : Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides

Mesure 3 : Contribuer à la qualité écologique du milieu naturel littoral et marin

Mesure 4 : Maintenir et restaurer les corridors écologiques

Orientation 2 : Connaître et préserver la biodiversité

Mesure 5 : Améliorer la connaissance scientifique et suivre l'évolution de la biodiversité

Mesure 6 : Réguler et anticiper le développement des espèces invasives et envahissantes

Identification / Cartographie de la TVB

A l'échelle du Parc :

Identification des différentes sous-trames effectuée sur la base des données de la Région, du Parc et sur la base d'un travail de terrain.

Pour son nouveau Plan de Parc, le travail a été représenté à l'échelle du 1/70 000. Les différentes données exploitées font appel à la cartographie des habitats naturels qui couvrent une partie importante des espaces naturels et à la photointerprétation précise permettant d'analyser la densité du bocage notamment.

Cinq sous-trames ont été définies à partir de ces différentes données:

- **Sous-trame forestière** : occupation du sol, relevés de terrain ; cartographie Natura 2000
- **Sous-trame bocagère** : occupation du sol et analyse de la densité haie/prairie par maille pour caractériser des "espaces bocages à haute fonctionnalité écologique".
- **Sous-trame pelouse calcicole et landes** : occupation du sol, relevés de terrain ; cartographie Natura 2000
- **Sous-trame mares et milieux humides** : occupation du sol, relevés de terrain ; cartographie Natura 2000
- **Sous-trame littorale** : occupation du sol, relevés de terrain ; cartographie Natura 2000

Le Parc a également identifié des sites de biodiversité (stations d'espèces patrimoniales, gîtes à chauves-souris et prairies marnicoles) non repris dans les cœurs de biodiversité.

A d'autres échelles :

- Réalisation du Diagnostic TVB du Pays Boulonnais
- Collaboration pour le diagnostic TVB du Pays de Saint-Omer
- Elaboration d'une méthodologie d'identification de la TVB à l'échelle des Communautés de communes pour les PLU intercommunaux

Expériences et actions TVB

* Amélioration de la fonctionnalité du maillage bocager entre les forêts de Desvres et de Boulogne (2007)

- Sur la base d'une nouvelle campagne d'inventaire des haies, une évaluation de la fonctionnalité du maillage bocager existant a été effectuée ;
- Proposition d'une stratégie de conservation et de restauration du maillage bocager.

*** Prise en compte des accotements routiers dans les trames écologiques locales, (depuis 2006)**

- En 2006 a eu lieu une étude de la biodiversité des bords de route (RD 940) du Grand site national des deux caps.
- En 2009 une sensibilisation du Conseil général du Pas de Calais est effectuée, et des conseils en gestions des espaces sont donnés aux agents des services départementaux sur le même secteur.
- En 2010 a lieu :
 - l'analyse du réseau d'infrastructures écologiques au regard de la TVB régional pour mettre en évidence les ruptures majeures et parfois les opportunités via les délaissés dans les grandes plaines agricoles
 - la mise en place de plans de gestion différenciés sur des secteurs présentant un enjeu particulier pour la biodiversité locale (pelouse calcicole, prairie humide)
- Lancement d'une étude des impacts routiers et analyse des passages transversaux

Partenaires : Direction Interrégionale des routes, Conseil général du Pas de Calais.

*** Inventaire participatif des mares du territoire, (depuis 1998)**

Plus de 1700 mares ou points d'eau recensés grâce au travail de lycées agricoles, d'universités et des techniciens.

*** Programme de création et restauration de mares** auprès des communes, d'agriculteurs et de propriétaires.

- 170 opérations ont été réalisées, (depuis 2000)
- L'objectif du programme est de restaurer les usages pour pérenniser l'entretien par les agriculteurs et les propriétaires. L'abreuvement du bétail est le premier argument, est testé actuellement la mise au norme « réserve incendie » pour restaurer cet usage et ainsi garantir le maintien ou la création de certaines mares.

*** Restauration de zones humides communales en fond de vallée et marais.**

Dans des espaces largement déficitaires en habitats naturels en bon état de conservation, le PNR sollicite les communes et accompagne les propriétaires privés pour la restauration des zones humides : exploitations de peupliers, dépressions humides...

*** Appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en milieu agricole**

- Depuis 1997 un programme de reconquête des paysages ruraux est mis en œuvre.

Un soutien technique et/ou financier pour la plantation de 250 000 arbres et arbustes d'essences locales (vergers, haies, bandes boisées...) est effectué.

Une animation de terrain particulière auprès des propriétaires est menée sur les secteurs de corridors à renforcer ou créer.

En parallèle d'un travail d'animation de l'opération départementale "oxygène 62" est effectué pour accompagner les communes dans les plantations paysagères d'essences locales.

- Le programme « Plantons le décors » constitue quant à lui une sensibilisation du grand public.
- MAE-T

Les différentes MAE-T sont animées par le Parc : bocage, pelouses calcicoles, prairies de fauche e avec fauche retardée....

- Mission d'animation du Parc.

*** Expérimentation « Agricobio Guînes » (2010-2013)**

Expérimentation portant sur l'intégration d'éléments favorables à la biodiversité permettant la lutte intégrée contre les bioagresseurs et la restauration d'un corridor biologique et la biodiversité.

Objectif : Promouvoir un système de culture respectant et intégrant la biodiversité.

- A l'échelle d'une exploitation agricole (secteur test de 50 ha) : un schéma de replantation de haies et d'intégration de bandes enherbées est effectué afin de favoriser la biodiversité et particulièrement les auxiliaires des cultures. Un suivi scientifique pluridisciplinaire vise à suivre la recolonisation de la biodiversité et ses effets en y corrélant les résultats économiques de l'exploitation des parcelles.

* **Boisement** (depuis 2010)

Objectif : Mieux diriger l'implantation des boisements pour répondre aux différents enjeux : agricole, hydraulique, forestier et de trames écologiques.

- Étude d'un schéma de cohérence des boisements (SCOB) dans le cadre du plan forestier régional et d'un programme de boisement propre au Parc ;
- Assistance technique pour le Plan Forêt Régional (PFR)

* Partenariat avec un propriétaire forestier pour **la création d'une clairière et la réalisation de 1km de lisière étagée** (2011).

Outil utilisé: Contrat Natura 2000

* **Accompagnement des communes dans le cadre de la mise en place de PLU intercommunaux** (2011-2012)

Objectif : Prise en compte du patrimoine naturel et des corridors biologiques dans les PLUi.

- Cinq PLUi en cours d'élaboration, et une centaine de communes concernées. Le PNR intervient en soutien des intercommunalités directement ou auprès des agences d'urbanisme quand celles-ci sont en charge des documents.
- Appui méthodologique pour la prise en compte des données environnementales

* **Intervention et actions de gestion sur les pelouses calcicoles et les milieux littoraux** (depuis 2000)

- En 2004 un plan d'actions pelouses calcicoles est élaboré.

Objectif : Gestion dans une logique « réseau de site » et réseau d'acteurs.

- Planification des actions à travers les différents outils : Pour les communes et les propriétaires privés via Natura 2000 et les autres outils mobilisables (zone de préemption du Conseil général, veille foncière...) ;
- Le PNR est conventionnés pour 15 sites de pelouses calcicoles de 1 à 14 ha.
- Depuis 2011, le PNR a renforcé son appui à la gestion des espaces littoraux non compris dans les périmètres d'intervention du CG62 ou du CEL, 5 sites sont conventionnés, communaux ou privés.
- Le PNR gère deux RNR après avoir cédé la gestion d'autres sites au CEN Nord – Pas de Calais ou à Eden 62.
- Appui technique à la gestion des espaces naturels et délaissés des carrières du bassin de Marquise

Remise en pâture, gestion de clairière et de zones humides

Enjeu principal prairies maricoles

Pour aller plus loin

- [Site internet du Parc](#)
- [Fiche expérience Projet Agricobio Guînes](#)

Contact :

Pierre LEVISSE

Chargé de mission patrimoine naturel

PLEVISSE@parc-opale.fr